

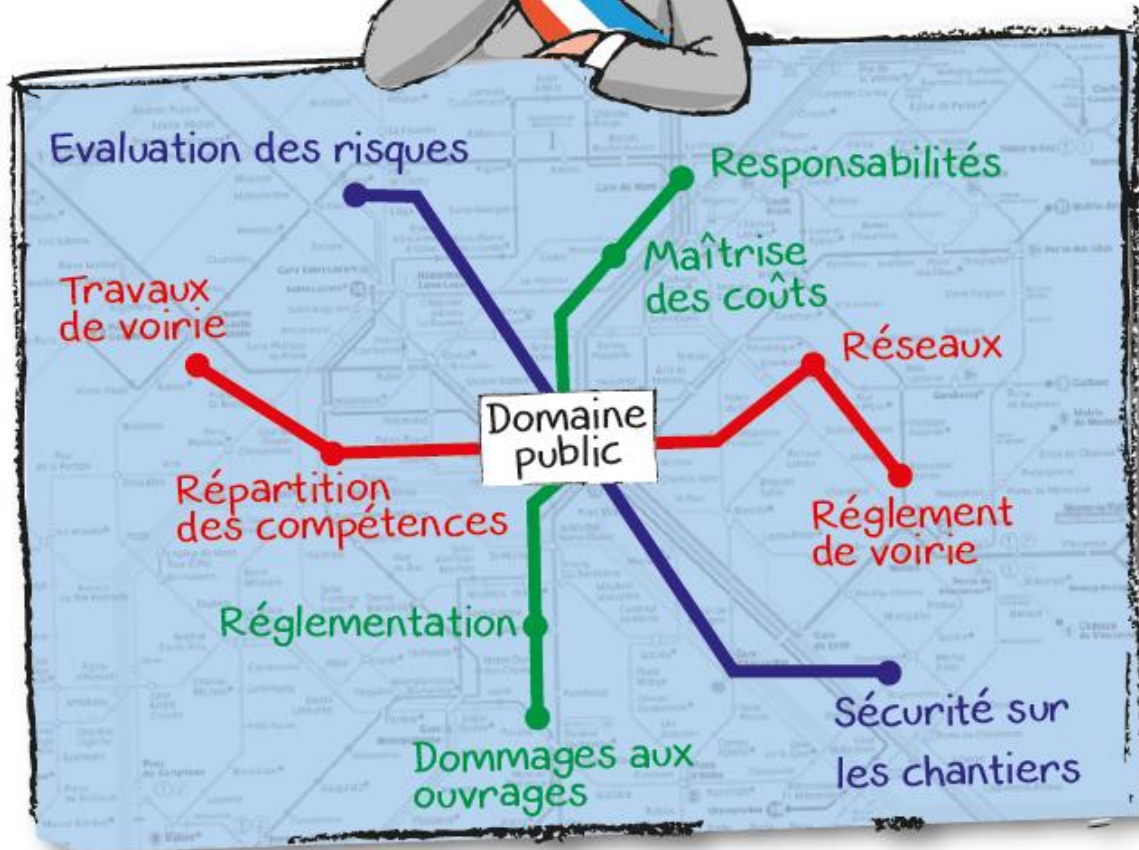
ensemble 77



GESTION DU DOMAINE PUBLIC



Qui fait quoi ?



Comment intégrer la réglementation anti-endommagement dans les marchés de travaux ?

Bénito BRUZZO

Président

Observatoire Régional des Risques Travaux sur Réseaux

Laurent HUGUET

Responsable pôle méthodes

**Syndicat Départemental des Energies
de Seine-et-Marne**

Comment intégrer la réglementation DT DICT dans les marchés de travaux?

Présentation du SDESM, Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne

Compétences

Le SDESM est propriétaire du réseau de distribution publique d'électricité

ENEDIS (ERDF) assure l'exploitation, la sécurité, l'entretien et le développement des réseaux

Contrat de concession

Organisation territoriale



Missions du SDESM

Travaux

- Enfouissement des réseaux secs,
- Renforcement,
- Extension (bâtiment communal)



Éclairage public

- Travaux en délégation de maître d'ouvrage,
- Charte éclairage public,
- Maintenance pour 330 communes (GMAO).



Energie

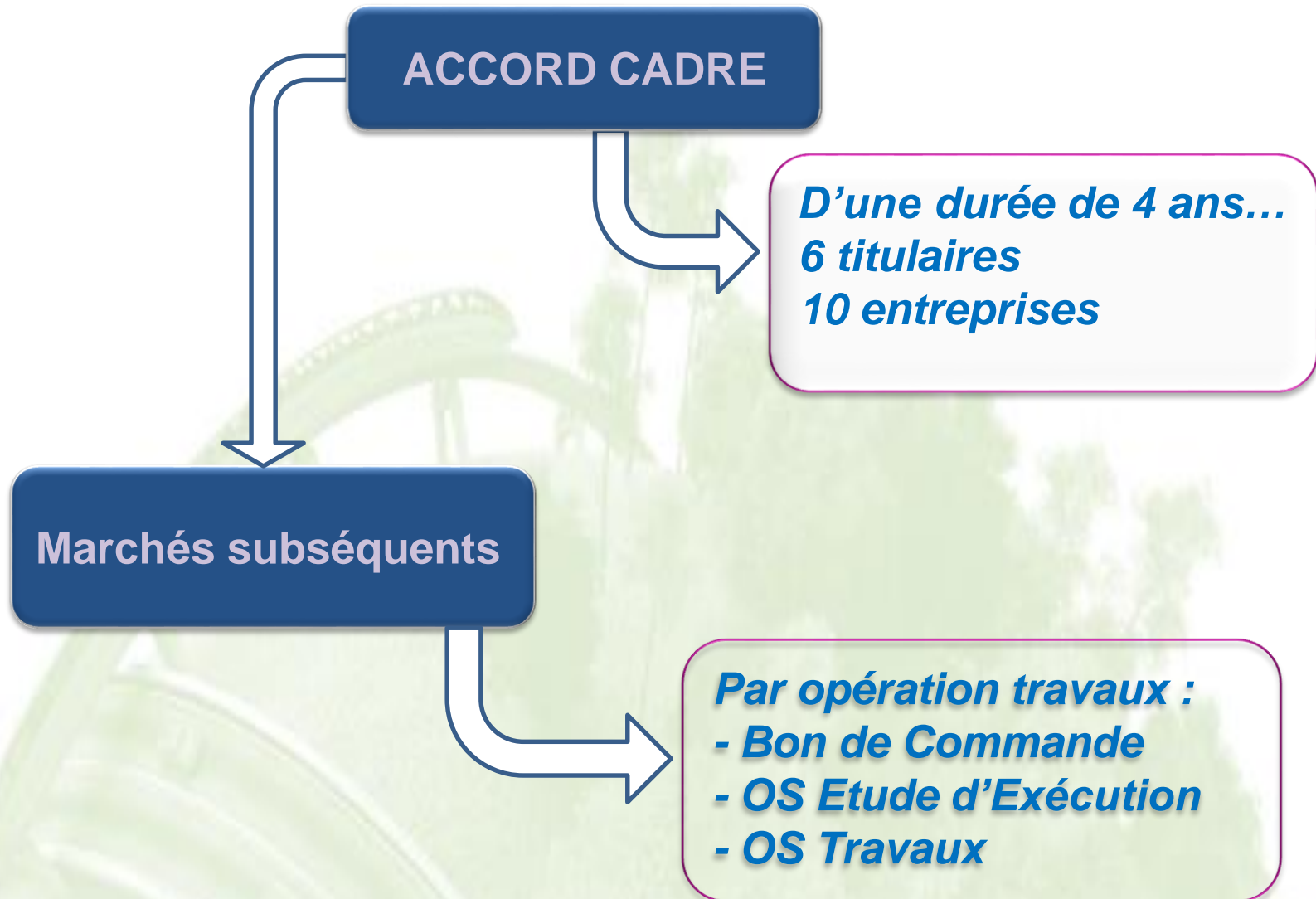
- Pré-Diagnostic Energie (bâtiments communaux).
- Groupement d'achat Electricité / Gaz
- 340 points de charge au cœur des villes
- Accompagnement projets (énergies renouvelables...)



Système d'Information Géographique (SIG)

- Portail en ligne
- Intégration des mises à jour de données
- Collecte de nouvelles données
- Appui aux services
- Assistance aux communes





Céline BRODAZ

Entreprise TPSM

Michel GRISETTO

Maire adjoint de Donnemarie Dontilly

Romuald ROCHER

Bureau d'Etudes ETUDIS

Charles-Henri TAVEL

Inspecteur de l'Environnement,

DRIEE Ile-de-france

Procédure opération d'enfouissement adaptation à la réglementation anti- endommagement commune **URBAINE / RURALE**

ANNEE N-1

- 1 (De janvier à juin)
- Interrogations communes
 - Validation projet/APS
 - Accord commune (conv. F + délibération)

- 2
- Planification des projets travaux

- 3
- Préparation projet
 - Analyse amiante/HAP (marché BC)
 - DT puis IC (marché BC) par délégation du maître d'ouvrage/ **Pas d'IC**
 - Etude ENEDIS
 - Choix matériel EP
 - Interaction avec d'autres acteurs du projet (voirie,...)

4

- Envoi du marché subséquent (retour 7 à 30 jours)
 - Rapport IC (copie pour exploitants réseaux et commune)
 - Rapport amiante/HAP (copie commune)
 - Etude ENEDIS
 - Matériel EP validé
 - Fond de plan géo référencé
 - Projet de voirie
 -

5

- Choix du titulaire du marché subséquent (envoi BC/OS Etude d'exécution)

6

- Etude d'exécution (sur 2 à 3 mois) validée par le chargé d'affaires SDESM / **Possibilité par l'entreprise de l'arrêt des études sur 3 semaines pour sondage**
 - DT par délégation du maître d'ouvrage/ Appro / PPA / Art 2.1. / Autorisations et Conventions.

Procédure opération d'enfouissement adaptation à la réglementation anti- endommagement commune **URBAINE / RURALE**

ANNEE N

1

- Marquage du chantier par la société IC des réseaux sensibles par délégation du maître d'ouvrage
- Réunion préparatoire / piquetage EP
- Signature PV de marquage

2

- Marquage réseaux non sensibles par l'entreprise de travaux **par délégation du maître d'ouvrage** / Marquage des réseaux sensibles et non sensibles par l'Entreprise travaux par délégation et sous la responsabilité du maître d'ouvrage
- Maîtrise d'œuvre (sur 3 à 4 mois) par le chargé d'affaires SDESM des travaux (réunions hebdomadaires)

3

- Réception
- DOE (Récolement)
- Métré contradictoire
- Facturation

